

CONVENTION NATIONALE
DES MAIRES DES GRANDES VILLES DE FRANCE
Séance du 4 mars 1987

présidée par Pierre MAUROY

introduction de Pierre MAUROY

C'est avec beaucoup d'intérêt que j'ai appris que la Convention Nationale des Maires des Grandes Villes de France souhaitent réfléchir sur la "prévention de la délinquance et la sécurité".

Et c'est avec non moins de plaisir que j'ai accepté de présider cette séance je tiens à en remercier Jean-Marie RAUSCH, le Président de notre association, à qui je dois cet honneur.

Vous savez, en effet, quelle importance j'ai attaché à ce thème quand j'étais Premier ministre: Comme vous tous, mes responsabilités de Maire m'avaient fortement sensibilisé aux dégâts matériels, mais surtout psychologiques que fait naître la montée continue de la délinquance urbaine.

L'insécurité qui en résultait dans nos villes était devenue au début des années 80 un problème national.

Je crois pouvoir dire que ce problème a été pris à bras-le-corps par le gouvernement et par les élus locaux:

- Une analyse a été élaborée
- des moyens ont été dégagés,
- des résultats sont maintenant enregistrés.

I - UNE ANALYSE A ETE FAITE

l'analyse que nous avons dégagée a 4 caractéristiques :

1-Le refus du tout répressif - fondé sur un constat simple, selon lequel un tel choix fermé, exclusif, conduisait finalement à fabriquer des récidivistes et contribuait à augmenter l'insécurité.

2-Le refus du tout préventif - reposant sur le sentiment de la nécessité d'une autorité, d'une loi qui soit la même pour tous, de l'inanité d'une approche purement préventive qui ne trouverait sa justification que dans l'échec du tout répressif.

3-La promotion d'une approche contractuelle et non plus autoritaire. C'est peut-être l'innovation la plus fondamentale de la politique de prévention lancée en 1982 : finalement, l'insécurité devenait un problème national mais qui devait recevoir des réponses

locales et des réponses définies par la concertation de tous les acteurs agissant sur le terrain. Concertation entre l'Etat et les collectivités locales, dialogue entre l'administration et les associations, coopération entre la police et les services sociaux.

4-La naissance d'un service public purement fonctionnel. Un service public de la sécurité qui ne se définit pas organiquement puisqu'il n'y a pas eu création d'une administration nouvelle, mais qui se définit, fonctionnellement, puisque c'est la coordination, je dirai même la synergie des efforts de tous les acteurs qui était recherchée.

A travers ces quatre caractéristiques, on voit bien que cette démarche nouvelle était profondément empreinte de pragmatisme. Ceci a d'ailleurs été bien compris par les Maires et a permis au Conseil National de Prévention de la Délinquance, de rassembler des élus locaux de toute appartenance politique, ceux-ci ont travaillé en bonne harmonie. Je tiens à rendre hommage à la rigueur et à la compétence dont a su faire preuve Gilbert BONNEMAISON, premier Président de ce Conseil National pour établir, au sein de cette instance, un esprit de dialogue, un respect des différentes approches, une écoute attentive de chacun qui ont caractérisé jusqu'ici le fonctionnement de ce Conseil.

Même si, les changements de la composition du Conseil, intervenue en septembre 1986, ont pu faire l'objet de critiques, je veux croire que cet esprit de dialogue et ce pragmatisme continueront d'animer les travaux du Conseil National.

II - DES MOYENS ONT ETE DEGAGES

Ces moyens proviennent naturellement de l'Etat, mais aussi et surtout des communes. Au niveau de l'Etat la création du Conseil National de la Délinquance en juillet 1983 a entraîné la création de plus de 400 Conseils Communaux de la prévention en 3 ans. Dans chaque département un conseil départemental a été mis en place. Le succès du dispositif s'exprime par la signature entre l'Etat, les départements et les communes, de 250 contrats d'action de prévention pour la sécurité dans la ville, en 1985 et 1986.

Au niveau local les municipalités ont eu à coeur de rassembler les énergies et développer tous les instruments de lutte contre la délinquance. Pour illustrer cette volonté, je présenterai brièvement ce qui a été fait à Lille, doté depuis trois ans d'un Conseil communal de prévention de la délinquance: l'action relevant spécifiquement du Conseil Municipal s'est exprimée notamment par le développement du rôle des mairies et des conseils de quartier, et de l'aide accordée aux associations s'occupant des jeunes en difficulté, des toxicomanes, des victimes de la délinquance.

La ville de Lille a également mis en place les clubs de prévention, des points jeunes, des terrains d'aventure, des terrains d'accueil pour les

nomades, un centre d'aide à l'insertion des jeunes sortant de prison, et va ouvrir prochainement un centre thérapeutique pour les jeunes drogués.

Il faudrait que j'évoque aussi le rôle des maisons de quartier et des centres sociaux (13 centres à Lille) tous gérés par des associations d'usagers. Que j'évoque également le comité lillois d'aide au projet qui accorde une assistance aux jeunes désireux de construire ensemble un projet.

Je crois que l'on peut analyser le phénomène mis en marche comme un développement de toutes les énergies dont le mérite ne revient à personne en particulier. La volonté constante de tous les acteurs du terrain crée un dynamisme, comble un vide et, finalement, fait reculer la délinquance.

III - LES PREMIERS RESULTATS OBTENUS

Chacun d'entre-vous sait combien le lancement d'une véritable politique de prévention de la délinquance peut heurter les habitudes et les scléroses. Chacun sait le septicisme qui s'empare de nombreux citoyens et qui bloque beaucoup d'initiatives.

Nous sommes tous soucieux de pouvoir chiffrer les résultats obtenus, et faire ainsi la preuve de l'efficacité de notre politique de prévention. Le caractère très médiatisé de la gestion municipale répond difficilement à la durée nécessaire pour qu'un programme de prévention puisse porter ses fruits.

Pourtant, les résultats sont là.

Pour 1986 ils viennent d'être rendus publics et je me réjouis profondément de constater l'ampleur de la baisse des infractions (- 8%) et l'origine de cette chute. Bien sûr, comme en 1985, où pour la première fois, une réduction des infractions avait été observée, (-2,8%), une part notable de la baisse concerne les infractions économiques et financières, notamment bancaires qui touche assez peu la vie quotidienne des citoyens.

Mais le résultat est tangible, la grande criminalité se réduit, les vols simples qui frappent tant l'opinion, sont également en baisse, et il est particulièrement significatif que cette tendance s'observe sur tout le territoire national. Vous me permettrez encore une fois de faire référence aux résultats obtenus à Lille.

Jusqu'en 1982-1983 le nombre d'infractions augmentait à Lille de 8 à 9% par an. En 1984 la hausse ralentit (6%). Ce mouvement est confirmé en 1985 (+2%). En 1986 l'évolution s'inverse et le nombre d'infractions diminue de 6,4%. Certaines évolutions sont d'ailleurs spectaculaires: moins 11,1% pour les dégradations volontaires; moins 10,6% pour les vols avec violence, moins 9,2% pour les vols de véhicules.

CONCLUSION

Ces résultats ne m'entraînent nullement à l'auto-satisfaction, vous savez comme moi qu'il n'est pas question de relâcher l'effort, faute de quoi, la délinquance reprendrait immédiatement son mouvement ascendant.

En réalité, la politique de prévention exige un travail en profondeur : travail d'animation sur le terrain, travail d'écoute des populations fragiles, mais réflexion également sur les raisons profondes de la montée de la délinquance, sur la croissance simultanée des richesses et des exclusions sociales qui alimentent la délinquance de profit.

Enfin, puisque chaque expérience locale est spécifique, il nous faut les confronter, et je pense que c'est la raison d'être de notre séance d'aujourd'hui.